



RAPPORT DE TRANSPARENCE

Exercice 2010/2011

Le présent rapport de transparence est rédigé et publié en application de l'article R 823-21 du Code Commerce aux termes duquel « les commissaires aux comptes désignés auprès de personnes ou d'entités faisant appel public à l'épargne ou auprès d'établissements de crédit publient sur leur site internet, dans les trois mois suivant la clôture de l'exercice, un rapport de transparence ».

Sommaire

I. Présentation du cabinet	3
II. Gestion des risques du cabinet.....	4
1. L'indépendance.....	4
2. Contrôle qualité.....	4
III. Clients.....	5
1. Chiffre d'affaires.....	5
2. Liste des clients APE.....	5
3. Liste des établissements de crédit.....	6
IV. Ressources Humaines.....	6
1. Collaborateurs	6
2. Associés.....	6
3. Formation continue.....	6

I. Présentation du cabinet

- La société Cecaudit international est une société anonyme au capital de 500.000 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Meaux sous le numéro B 332 750 546.

- Nos implantations : 3 sites (y compris la société CECOFRANCE) :
 - Champs-sur-Marne-Marne-la-Vallée
 - Meaux
 - Tourman

- Cecaudit international est membre fondateur du groupement technique international IEC (www.iecnet.net) depuis plus de 20 ans.

- Notre activité :
 - Expertise comptable avec conseil, social et fiscal. Evaluation d'entreprises ou titres de sociétés, analyse de structures financières, établissement plans de trésorerie, ...
 - Commissariat aux comptes : audit légal, missions particulières telles que le commissariat aux apports ou à la fusion.
 - Assistance juridique, fiscale (droit des affaires, droit des sociétés, droit social et droit fiscal)
 - Autres domaines de compétence: révision projets d'acquisition ou d'installation, audit d'acquisition, transmission d'entreprise, accompagnement à l'international, accompagnement des entreprises en difficulté, formation professionnelle dans le domaine administratif.

II. Gestion des risques du cabinet

1. L'indépendance

Le cabinet veille à respecter le Code de Déontologie des commissaires aux comptes. Une attestation d'engagement d'indépendance est signée par tous les associés et les collaborateurs du cabinet intervenant en audit chaque année.

Pour les mandats auprès des personnes ou entités faisant appel public à l'épargne, il est fait application du principe de rotation des signatures prévu à l'article L. 822-14 du code de commerce.

2. Le contrôle qualité

a) Contrôle interne

Les associés du cabinet étant au nombre de trois, une procédure de revue indépendante, par échantillonnage, est en train d'être mise en place.

Elle sera opérationnelle sur l'exercice 2011 / 2012.

b) Contrôle externe

Notre société a été sélectionnée par le Haut Conseil du Commissariat aux comptes pour être soumise à un contrôle périodique au cours de l'année 2011. Ce contrôle sera réalisé selon les principes directeurs du H3C.

III. Clients

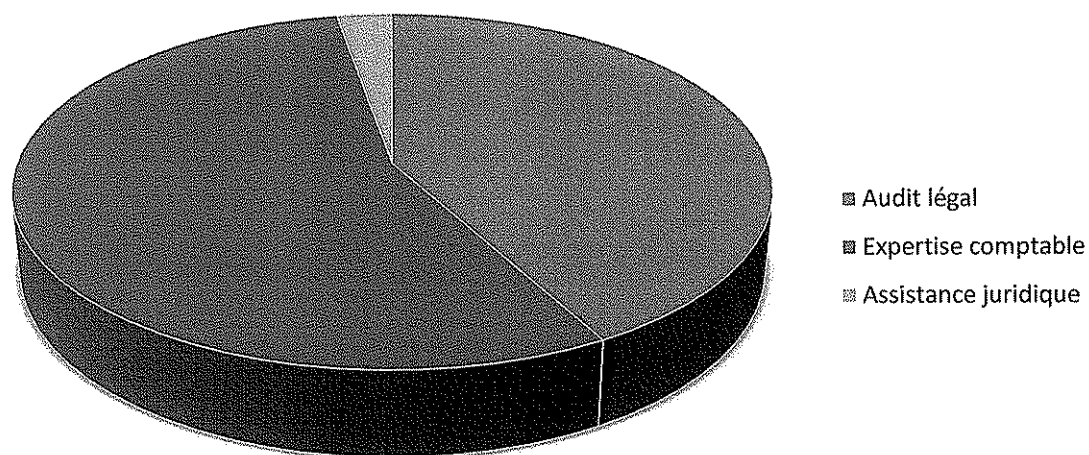
1. Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de CECAUDIT INTERNATIONAL sur l'exercice au 30/09/2011 est de 1.966 K€ hors facturation intra-groupe et frais facturés, il se ventile comme suit :

	Audit légal	Expertise comptable	Assistance juridique	Total
CA	827 K€	1.086 K€	53 K€	1.966 K€

Graphique

CHIFFRE D'AFFAIRES



2. Liste des clients faisant appel public à l'épargne

Les mandats exercés dans le cadre de l'APE concernent uniquement la société suivante :

- QUOTIUM TECHNOLOGIES

3. Liste des clients établissements de crédit

Néant au cours de l'exercice.

IV. Ressources Humaines :

1. Collaborateurs

L'effectif moyen du cabinet au 30/09/2011 est de 17 collaborateurs et associés. Il se répartit selon nos métiers de la manière suivante :

Métier	Audit légal	Expertise comptable	Assistance juridique	Gestion du cabinet	Total
Nombre	5,5	8,5	1	2	17

2. Associés

Le cabinet comprend trois (3) associés :

- Mme Caroline FONTAINE-SEKALSKI
- M. Vincent DOMON
- M. Pierre BESNARD

Ils sont tous inscrits au tableau des membres des experts comptables de PARIS et sur la liste des membres de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de PARIS.

3. Formation continue :

Les formations données à nos collaborateurs sont internes et externes. Un plan de formation est déterminé chaque année dont l'objectif est de :

- Sensibiliser les collaborateurs face aux nouvelles réglementations ;
- Respecter les normes professionnelles et les règles déontologiques ;
- Améliorer les performances et les compétences de nos collaborateurs.

Celui-ci sera formalisé sur l'exercice 2011-2012.

Les associées du cabinet respectent les obligations de formation, en volume d'heures.

Un effort sera porté sur les formations homologuées, afin de respecter le quota des 60 heures sur 3 ans, à compter des prochains exercices.

Signature du PDG



Vincent DOMON